

# MMA Itinéraires

## Septembre 2022

Support en unités de compte adossé à un titre de créance et présentant un **risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance**



### Assurance-vie et capitalisation

Offre limitée du 5 septembre 2022 au 16 décembre 2022 (sous conditions et sous réserve de disponibilité).

Durée d'investissement conseillée : 8 ans maximum (à partir de la date de constatation initiale et hors cas de remboursement anticipé automatique comme décrit en page 2).

# Fonctionnement du support

- **MMA Itinéraires Septembre 2022 est un support en unités de compte<sup>(1)</sup> adossé à un titre de créance.**
- D'une durée d'investissement de 8 ans maximum, son remboursement est conditionné à l'évolution de l'Indice **Euronext World Sustainability and Climate Screened Decrement 50 Point** (dénommé ci-après « l'Indice »).
- Le niveau de clôture de l'Indice au 06 janvier 2023 sera retenu comme étant le niveau initial de l'Indice.
- **MMA Itinéraires Septembre 2022 est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

## Un remboursement anticipé automatique possible en année 5, 6 ou 7...

En année 5, 6 ou 7, deux scénarios sont possibles :

- **Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 50 % de son niveau initial** à l'une des dates de constatation intermédiaire trimestrielle correspondantes<sup>(2)</sup>, alors le support est automatiquement remboursé par anticipation et vous recevrez<sup>(3)</sup> :
  - **le remboursement du capital initialement investi<sup>(4)</sup>**
  - majoré d'un **gain brut<sup>(5)</sup> de 5 % par année écoulée**, soit :
    - **25 %** si le remboursement a lieu en année 5, le 13/01/2028,
    - **30 %** si le remboursement a lieu en année 6, le 15/01/2029,
    - **35 %** si le remboursement a lieu en année 7, le 14/01/2030.

Le remboursement anticipé automatique met fin au support<sup>(3)</sup>.

- **Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 50 % de son niveau initial** à l'une des dates de constatation intermédiaire trimestrielle correspondantes<sup>(2)</sup>, le support se poursuit.

## ...ou un remboursement à l'échéance, l'année 8.

En l'absence de remboursement anticipé automatique, le support se poursuit donc jusqu'à la date de remboursement final, le 13 janvier 2031.

En année 8, deux scénarios sont possibles :

- **Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 50 % de son niveau initial** à l'une des dates de constatation intermédiaire trimestrielle de l'année 8<sup>(6)</sup> ou à la date de constatation finale (le 6 janvier 2031), alors vous recevrez<sup>(3)</sup> :
  - **le remboursement du capital initialement investi<sup>(4)</sup>,**
  - majoré d'un **gain brut<sup>(5)</sup> de 40 %** (soit un gain brut<sup>(5)</sup> de 5 % par année écoulée).
- **Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 50 % de son niveau initial (franchissement du seuil de perte en capital)** à chacune des dates de constatation intermédiaire trimestrielle de l'année 8<sup>(6)</sup> et à la date de constatation finale (le 6 janvier 2031), alors vous recevrez<sup>(3)</sup> :
  - le capital initialement investi<sup>(4)</sup> **diminué de la baisse finale de l'Indice.**

**Dans ce scénario, vous subissez une perte en capital partielle ou totale.**

(1) **Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Cet investissement peut entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale supporté par l'adhérent.**

(2) Dates de constatation intermédiaire trimestrielle : Année 5 : 06/01/2028 ; Année 6 : 06/04/2028 ; 06/07/2028 ; 06/10/2028 ; 08/01/2029 ; Année 7 : 06/04/2029 ; 06/07/2029 ; 08/10/2029 ; 07/01/2030.

(3) Le montant dû aux dates de remboursement prévues par le mécanisme du support net de frais d'entrée et de frais de gestion annuels est arbitrée automatiquement et sans frais sur un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Le support MMA Itinéraires Septembre 2022 n'existe plus, mais le contrat d'assurance vie ou de capitalisation se poursuit.

(4) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur (SG Issuer) et du Garant (Société Générale).

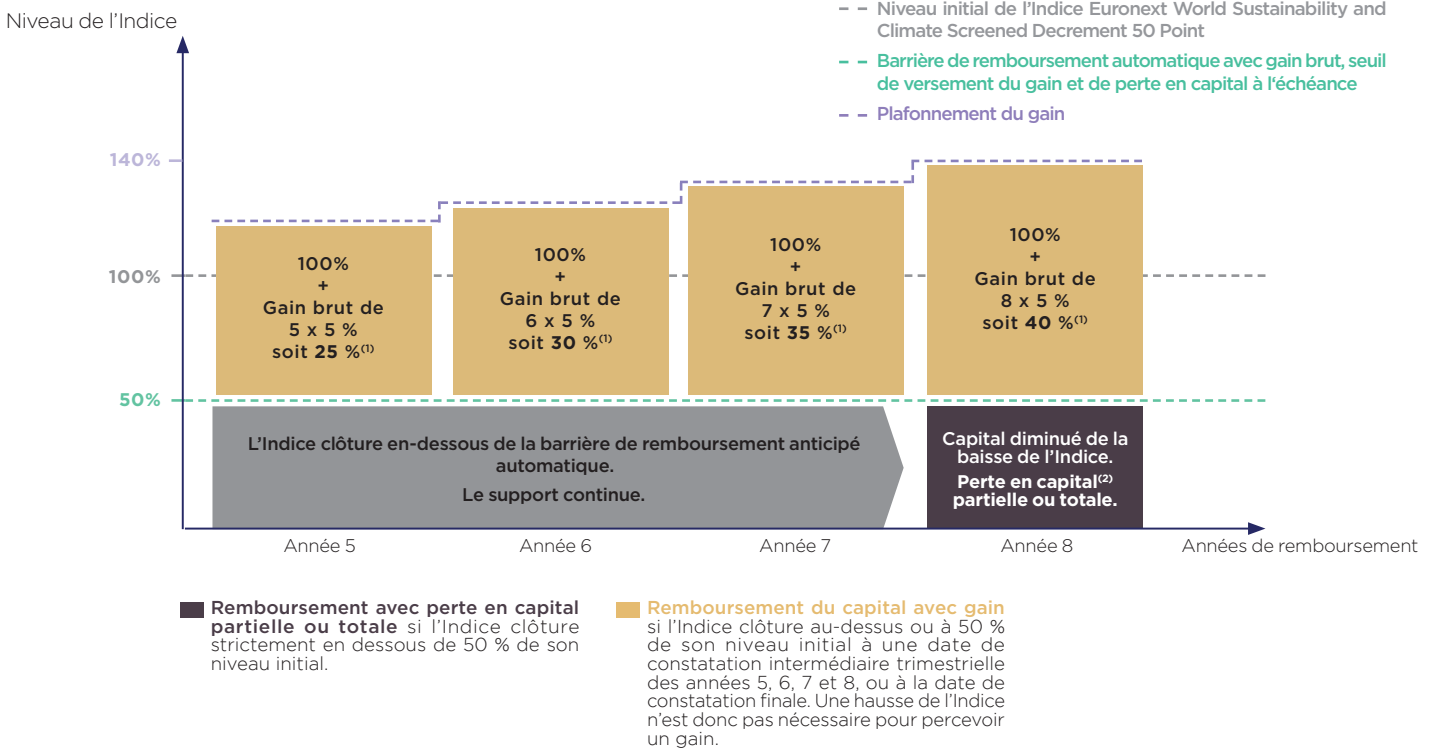
(5) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

(6) Dates de constatation intermédiaire trimestrielle en Année 8 : 08/04/2030 ; 08/07/2030 ; 07/10/2030.

# Illustration du mécanisme de remboursement

- A partir de l'année 5, à chaque date de constatation intermédiaire trimestrielle et jusqu'à la date de constatation finale (6 janvier 2031), le niveau de clôture de l'Indice Euronext World Sustainability and Climate Screened Decrement 50 Point est comparé à son niveau initial.
- Selon l'évolution de l'Indice, la durée du support peut être de 5 ans, 6 ans, 7 ans ou 8 ans et présente, dans ce dernier cas, un risque de perte en capital.

## Mécanisme du support



## Dates clés

### Période de souscription

Du 05/09/2022 au 16/12/2022



06/01/2023  
Date de constatation initiale

13/01/2028    15/01/2029<sup>(3)</sup>    14/01/2030<sup>(3)</sup>    13/01/2031<sup>(3)</sup>  
 Année 5    Année 6    Année 7    Année 8  
 06/01/2028    06/04/2028    06/04/2029    08/04/2030    06/01/2031  
 06/07/2028    06/07/2028    06/07/2029    08/07/2030  
 06/10/2028    08/10/2029    07/10/2030  
 08/01/2029    07/01/2030

Date de constatation finale

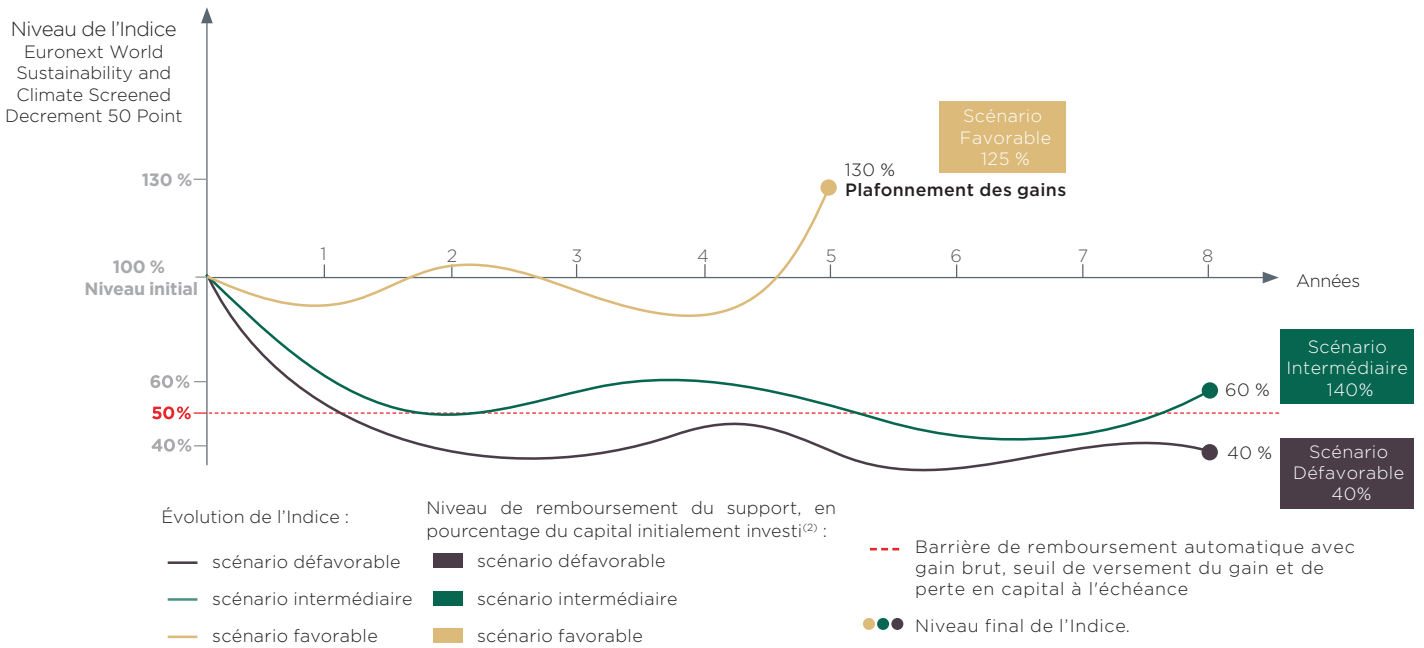
Dates de constatation intermédiaire trimestrielle

**Durée d'investissement conseillée : 8 ans maximum (à partir de la date de constatation initiale et hors cas de remboursement anticipé automatique).**

**Illustrations à caractère uniquement informatif et n'ayant aucune valeur contractuelle. Elles ne préjugent pas des performances futures du support.**

- (1) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.
- (2) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur (SG Issuer) et du Garant (Société Générale).
- (3) Sous réserve de l'absence d'un précédent remboursement anticipé automatique.

# Scénarios de marché



## Scénario défavorable

Baisse de l'Indice sur 8 ans et clôture à la date de constatation finale en dessous du seuil de perte en capital (50 % du niveau initial de l'Indice)

- Niveau final de l'Indice : 40 % du niveau initial de l'Indice.
- Remboursement à l'échéance : à hauteur du niveau final de l'Indice, soit **40 %** du capital initialement investi<sup>(2)</sup>.
- Taux de rendement actuariel net<sup>(3)</sup> : -11,70 % (égal au taux de rendement actuariel net pour un investissement direct dans l'Indice).

**Dans ce scénario, vous subissez une perte en capital de 60 %. Dans le pire des scénarios, vous pouvez subir une perte totale en capital.**

## Scénario intermédiaire

Baisse de l'Indice sur 8 ans et clôture à la date de constatation finale au-dessus du seuil de perte en capital et de la barrière de remboursement avec gain à l'échéance (50 % du niveau initial de l'Indice)

- Niveau final de l'Indice : 60 % du niveau initial de l'Indice.
- Remboursement à l'échéance : le capital initialement investi<sup>(2)</sup> + un gain brut<sup>(1)</sup> de 5 % par année écoulée (soit 40 %), soit un total brut de **140 %** du capital initialement investi<sup>(2)</sup>.
- Taux de rendement actuariel net<sup>(3)</sup> : **3,10 %** (contre un taux de rendement actuariel net de -7,16 % dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice).

## Scénario favorable

Hausse de l'Indice sur 5 ans et clôture à la date de constatation intermédiaire trimestrielle au-dessus de la barrière de remboursement anticipé automatique (50 % du niveau initial de l'Indice)

- Niveau de l'Indice à l'issue de l'année 5 : 130 % du niveau initial de l'Indice.
- Remboursement anticipé automatique à l'issue de l'année 5 : le capital initialement investi<sup>(2)</sup> + un gain brut<sup>(1)</sup> de 5 % par année écoulée (soit 25 %), soit un total brut de **125 %** du capital initialement investi<sup>(2)</sup>.
- Taux de rendement actuariel net<sup>(3)</sup> : **3,34 %** (contre un taux de rendement actuariel net de 4,14 % dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice).

**Le plafonnement du gain brut ne permet pas de profiter pleinement de la hausse de l'Indice.**

Dans le cas où, à une date de constatation intermédiaire trimestrielle ou à la date de constatation finale, l'Indice clôturerait exactement à 50 % de son niveau initial ou légèrement au-dessus, le rendement du support serait meilleur que celui de l'Indice, du fait de la fixation du gain à 5 % bruts par année écoulée.

**Les données chiffrées utilisées dans ces scénarios n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.**

- (1) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.
- (2) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur (SG Issuer) et du Garant (Société Générale).
- (3) Les taux de rendement actuariel nets précisés dans les scénarios sont calculés avec un taux de frais de gestion annuel de 1,10 % hors prélèvements sociaux et fiscaux.



Taux de rendement actuariels futurs, dans le cas d'un remboursement avec gain en année 5, 6, 7 ou 8, sous conditions décrites en page 2.

	Années de remboursement anticipé automatique et à l'échéance <sup>(1)</sup>			
	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8
<b>Gain brut<sup>(2)</sup></b>	(5 % x 5) = 25 % <sup>(2)</sup>	(5 % x 6) = 30 % <sup>(2)</sup>	(5 % x 7) = 35 % <sup>(2)</sup>	(5 % x 8) = 40 % <sup>(2)</sup>
<b>Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux</b> (contrats avec un taux de frais de gestion de 0,80 %)	3,65 %	3,57 %	3,49 %	3,41 %
<b>Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux</b> (contrats avec un taux de frais de gestion de 1%)	3,44 %	3,36 %	3,28 %	3,20 %
<b>Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux</b> (contrats avec un taux de frais de gestion de 1,10%)	3,34 %	3,25 %	3,18 %	3,10 %

**Rappel : il existe un risque de perte en capital partielle ou totale pour l'investisseur en cas de sortie du support MMA Itinéraires Septembre 2022 avant l'échéance ou si le niveau de l'Indice Euronext World Sustainability and Climate Screened Decrement 50 Point est à l'échéance strictement inférieur à 50 % de son niveau initial.**

(1) Dates de remboursement anticipé automatique : 13 janvier 2028 (année 5); 15 janvier 2029 (année 6); 14 janvier 2030 (année 7); date de remboursement finale : 13 janvier 2031 (année 8).

(2) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

# Un support indexé à l'Indice Euronext World Sustainability and Climate Screened Decrement 50 Point

L'Indice Euronext World Sustainability and Climate Screened Decrement 50 Point est un Indice de marché actions créé par Euronext dont la cotation est calculée, tenue à jour et publiée par Euronext. Il est composé de 35 sociétés de la zone Euro et de 35 sociétés nord-américaines et 30 sociétés japonaises, soit 100 valeurs au total, sélectionnées selon la méthodologie présentée ci-après.

Parmi les 300 plus grandes capitalisations boursières de la zone Euro, les 500 plus grandes capitalisations boursières nord-américaines et les 500 plus grandes capitalisations boursières du Tokyo Stock Exchange, les entreprises ayant un score de controverse ESG (Environnement, Social et Gouvernance) élevé, déterminé par ISS-ESG, impliquées dans les activités de charbon thermique, ou qui sont les plus consommatrices de budget carbone sont exclues de l'univers. Les entreprises restantes sont notées selon la notation « ESG » (Environnement, Social et Gouvernance) de l'organisme ISS-ESG, évaluant les entreprises sur l'impact environnemental de leurs activités, la qualité de leurs relations sociales (droit du travail, respect des droits de l'homme, etc.) et la qualité de leur gouvernance. L'Indice retient les 150 entreprises les mieux notées de la zone Euro, les 200 entreprises les mieux notées nord-américaines ainsi que les 150 entreprises les mieux notées du Tokyo Stock Exchange.

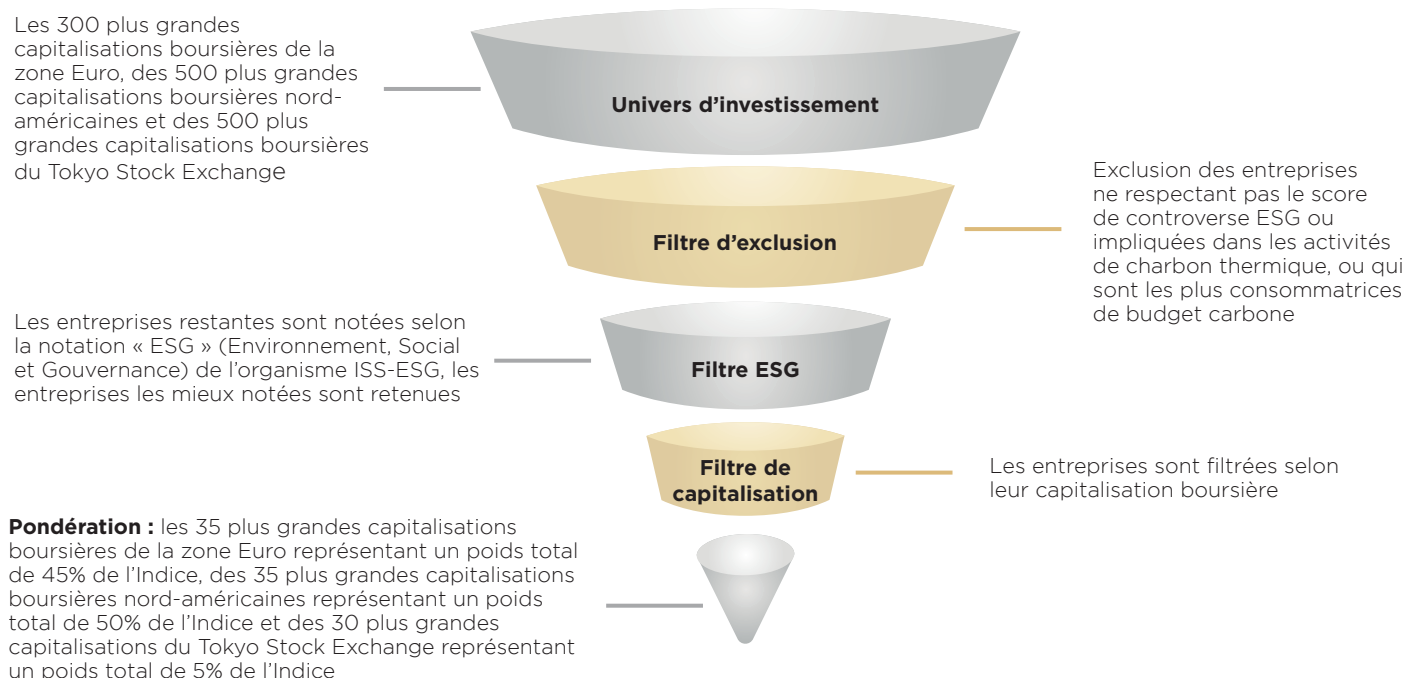
Ensuite, les entreprises sont filtrées selon leur capitalisation boursière : sélection des 35 plus grandes capitalisations boursières de la zone Euro (actions équipondérées) représentant un poids total de 45% de l'Indice, des 35 plus grandes capitalisations boursières nord-américaines (actions équipondérées) représentant un poids total de 50% de l'Indice et des 30 plus grandes capitalisations du Tokyo Stock Exchange (actions équipondérées) représentant un poids total de 5% de l'Indice.

L'Indice est rebalancé trimestriellement.

**L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an.** Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. À titre illustratif, un niveau de prélèvement forfaitaire de 50 points pour un cours de l'Indice Euronext World Sustainability and Climate Screened Decrement 50 Point à 950 points (niveau de l'Indice en date du 22 juin 2022) est équivalent à un niveau de 182,35 points pour l'indice Euro Stoxx 50® (pour un cours de l'indice Euro Stoxx 50® à 3464,64 points à cette date). Pour information, le niveau de dividendes bruts distribués par l'indice Euro Stoxx 50® est en moyenne de 111,95 points par an depuis 2014 (Source : Bloomberg - SX5ED Index à fin 2021). Un écart de 10 points équivalents pour l'indice Euro Stoxx 50®, entre les dividendes versés et le prélèvement forfaitaire sur une année correspond à 0,29 % d'écart de performance sur l'année entre l'indice à dividendes réinvestis net d'un prélèvement forfaitaire comme l'Indice Euronext World Sustainability and Climate Screened Decrement 50 Point et un indice standard équivalent dividendes non réinvestis comme l'Euro Stoxx 50® (pour un cours de l'indice Euro Stoxx 50® à 3464,64 points au 22 juin 2022).

L'Indice est accessible entre autres sur le site d'Euronext ([www.euronext.com](http://www.euronext.com)), ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : CLAMBW Index ; code ISIN : FRESG0000363).

## Méthodologie de sélection des sociétés

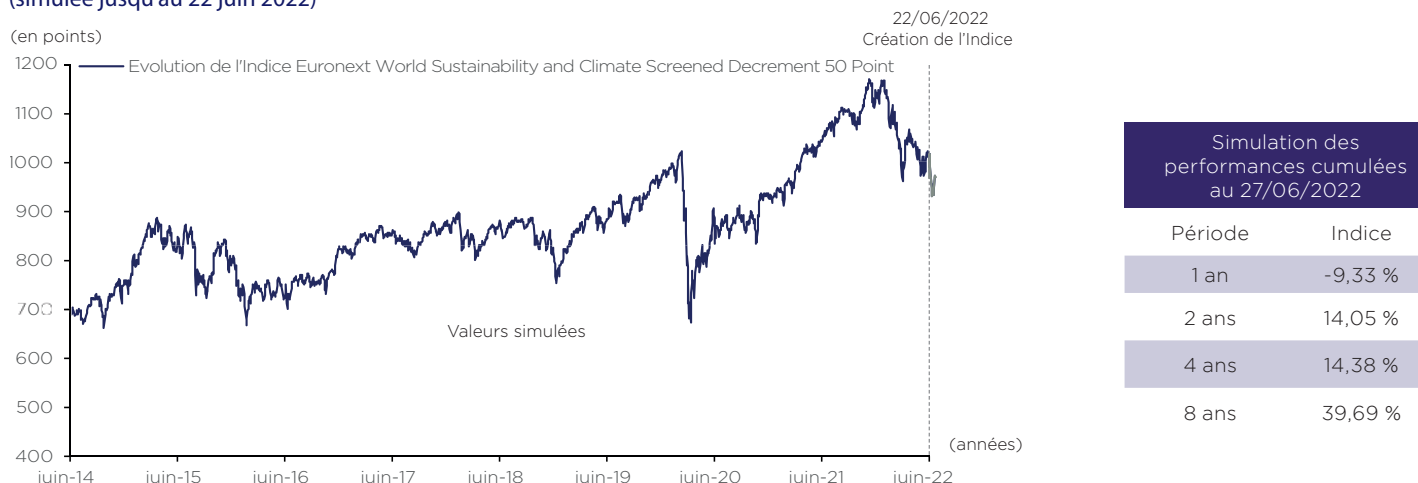


## Euronext World Sustainability and Climate Screened Decrement 50 Point

MMA Itinéraires Septembre 2022 est un titre de créance dont les fonds levés dans le cadre de l'émission ne seront pas spécifiquement alloués au financement de projets répondant à des thématiques ESG. Seul l'Indice est construit de façon à sélectionner les entreprises les plus engagées en faveur de critères ESG et l'exposition de l'investisseur à la performance de cet Indice ne signifie pas qu'il finance les actions qui le composent. **MMA Itinéraires Septembre 2022 ne constitue pas un titre de créance vert.**

# Evolution de l'Indice Euronext World Sustainability and Climate Screened Decrement 50 Point

(simulée jusqu'au 22 juin 2022)

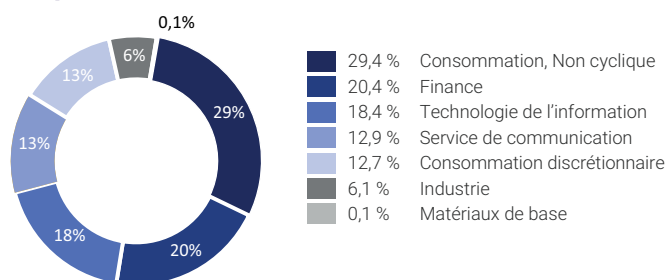


Source : Bloomberg, à partir du 27/06/2014, jusqu'au 27/06/2022.

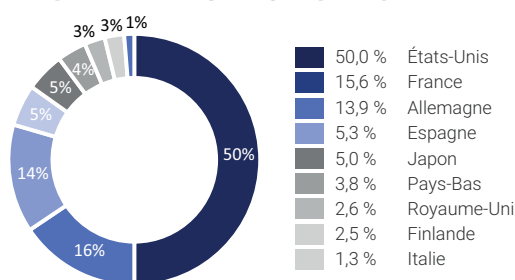
**LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR LES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.**

L'Indice Euronext World Sustainability and Climate Screened Decrement 50 Point a été lancé le 22/06/2022 à un niveau de 950 points. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé. Toutes les données suivant cette date sont le résultat de performances passées.

## Répartition sectorielle



## Répartition géographique



Source : Bloomberg, au 24/06/2022.

## Composition de l'Indice

Euronext World Sustainability and Climate Screened Decrement 50 Point				
Apple Inc	Jpmorgan Chase & Co	Walmart Inc	Intesa Sanpaolo	Unilever Plc
Abbvie Inc	Coca-Cola Co/The	Adidas Ag	Kering	Volkswagen Ag-Pref
Abbot Laboratories	Eli Lilly & Co	Allianz Se-Reg	Mercedes-Benz Group Ag	Shin-Etsu Chemical Co Ltd
Accenture PLC-CL A	Mastercard Inc - A	Amadeus It Group Sa	Muenchener Rueckver Ag-Reg	Takeda Pharmaceutical Co Ltd
Adobe Inc	Meta Platforms Inc-Class A	Asml Holding Nv	Nordea Bank Abp	Astellas Pharma Inc
Advanced Micro Devices	Merck & Co. Inc.	Banco Bilbao Vizcaya Argenta	Nokia Oyj	Terumo Corp
Broadcom Inc	Microsoft Corp	Bayerische Motoren Werke Ag	L'Oreal	Daiichi Sankyo Co Ltd
Bank Of America Corp	Nvidia Corp	Danone	Relx Plc	Recruit Holdings Co Ltd
Bristol-Myers Squibb Co	Pepsico Inc	Bnp Paribas	Pernod Ricard Sa	Komatsu Ltd
Comcast Corp-Class A	Pfizer Inc	Capgemini Se	Hermes International	Daikin Industries Ltd
Salesforce Inc	Procter & Gamble Co/The	Axa Sa	Sanofi	Hitachi Ltd
Cisco Systems Inc	Philip Morris International	Deutsche Boerse Ag	Banco Santander Sa	Mitsubishi Electric Corp
Walt Disney Co/The	Thermo Fisher Scientific Inc	Vinci Sa	Sap Se	Nidec Corp
Alphabet Inc-Cl A	Unitedhealth Group Inc	Deutsche Post Ag-Reg	Siemens Ag-Reg	Fujitsu Limited
Home Depot Inc	Visa Inc-Class A Shares	Dassault Systemes Se	Stellantis Nv	Sony Group Corp
Intel Corp	Verizon Communications Inc	Deutsche Telekom Ag-Reg	Schneider Electric Se	Denso Corp
Johnson & Johnson	Wells Fargo & Co	Ing Groep Nv	Telefonica Sa	Fanuc Corp
Toyota Motor Corp	Honda Motor Co Ltd	Olympus Corp	Canon Inc	Nintendo Co Ltd
Tokyo Electron Ltd	Mitsubishi Ujf Financial Gro	Sumitomo Mitsui Financial Gr	Mizuho Financial Group Inc	Tokio Marine Holdings Inc
Central Japan Railway Co	Kddi Corp	Softbank Corp	Fast Retailing Co Ltd	Softbank Group Corp

Source : Bloomberg, au 24/06/2022.

**L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale, Garant de la formule, n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.**

# Avantages/Inconvénients du support

## Avantages

- MMA Itinéraires Septembre 2022 vous permet de vous exposer à un Indice composé des 35 sociétés parmi les plus grandes capitalisations boursières de la zone Euro, des 35 sociétés parmi les plus grandes capitalisations boursières nord-américaines et 30 plus grandes sociétés japonaises les mieux notées selon des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) définis par ISS-ESG : **Euronext World Sustainability and Climate Screened Decrement 50 Point**.
- En année 5, 6 ou 7, si le niveau de l'Indice à une date de constatation intermédiaire trimestrielle<sup>(1)</sup> **est supérieur ou égal à 50 % de son niveau initial**, un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé et vous recevrez<sup>(2)</sup> à la date de remboursement prévue, le remboursement de votre capital initialement investi<sup>(3)</sup> **majoré d'un gain brut<sup>(4)</sup> de 5 % par année écoulée**.
- En année 8, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé et qu'à l'une des dates de constatation intermédiaire trimestrielle de l'année 8<sup>(5)</sup> ou à la date de constatation finale (le 6 janvier 2031), l'Indice clôture **à un niveau supérieur ou égal à 50 % de son niveau initial**, alors vous recevrez<sup>(2)</sup> à la date de remboursement final (le 13 janvier 2031), **un gain brut<sup>(4)</sup> de 40 %** (équivalent à un gain brut<sup>(4)</sup> de 5 % par année écoulée), en plus du remboursement du capital initialement investi<sup>(3)</sup>.

## Inconvénients

- MMA Itinéraires Septembre 2022 présente **un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie** (en cas de rachat, arbitrage, dénouement par décès avant la date de remboursement prévue par le mécanisme du support, la valeur de l'unité de compte dépend alors des paramètres de marché du jour) **et à l'échéance des 8 ans** (à chacune des dates de constatation intermédiaire trimestrielle de l'année 8<sup>(5)</sup> et à la date de constatation finale (le 6 janvier 2031) le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 50 % de son niveau initial). **Une faible variation à l'échéance du niveau de l'Indice autour du seuil de 50 % de son niveau initial peut faire fortement varier la valeur de remboursement de MMA Itinéraires Septembre 2022**.
- En investissant sur ce support, vous êtes exposé(e) à **une dégradation éventuelle de la qualité de crédit du Garant (Société Générale)**, qui induit un risque sur la valeur de marché du support, **ou un éventuel risque de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur (SG Issuer) et du Garant (Société Générale)**, qui induit un risque sur le remboursement.
- **En cas de remboursement anticipé automatique ou de remboursement à l'échéance avec gain, les gains sont plafonnés à un montant brut<sup>(4)</sup> de 25 %, 30 %, 35 % et 40 %** selon l'année du remboursement (années 5 à 8), même si l'Indice a enregistré une hausse supérieure depuis la date de constatation initiale.
- **Vous ne connaissez pas à l'avance la durée effective de votre investissement**, qui peut varier entre 5 ans et 8 ans. Aucun remboursement anticipé automatique n'est prévu de l'année 1 à 4.
- L'Indice Euronext World Sustainability and Climate Screened Decrement 50 Point est calculé en réinvestissant les **dividendes bruts détachés par les actions qu'il référence et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an**. Si les dividendes effectivement distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) à ce prélèvement, la performance de l'Indice, ainsi que la probabilité de remboursement anticipé automatique seront réduites (respectivement augmentées) et le risque de perte en capital à l'échéance sera augmenté (respectivement diminué) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'Indice Euronext World Sustainability and Climate Screened Decrement 50 Point, l'impact de **la méthode de prélèvement forfaitaire en points d'indice sur la performance est plus important en cas de baisse depuis l'origine (effet négatif), qu'en cas de hausse de l'Indice (effet positif)**. Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de l'Indice Euronext World Sustainability and Climate Screened Decrement 50 Point sera accélérée.

(1) Dates de constatation intermédiaire trimestrielle : Année 5 : 06/01/2028 ; Année 6 : 06/04/2028 ; 06/07/2028 ; 06/10/2028 ; 08/01/2029 ; Année 7 : 06/04/2029 ; 06/07/2029 ; 08/10/2029 ; 07/01/2030

(2) Le montant dû aux dates de remboursement prévues par le mécanisme du support net de frais d'entrée et de frais de gestion annuels est arbitré automatiquement et sans frais sur un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Le support MMA Itinéraires Septembre 2022 n'existe plus, mais le contrat d'assurance vie ou de capitalisation se poursuit.

(3) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur (SG Issuer) et du Garant (Société Générale).

(4) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

(5) Dates de constatation intermédiaire trimestrielle en Année 8 : 08/04/2030 ; 08/07/2030 ; 07/10/2030.



# Facteurs de risques

**Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à lire attentivement la section, « Facteurs de Risques » du prospectus de Base qui inclut notamment les principaux risques suivants :**

- **Risque de crédit :** Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- **Risque de marché :** Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- **Risque de liquidité :** Ce produit comporte un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du produit. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.
- **Risque de perte en capital :** Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.
- **Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant :** Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance

# Principales caractéristiques du support

Code ISIN	FR001400BEJO
Forme juridique	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. Bien que le paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit soit garanti par Société Générale, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice
Émetteur	SG Issuer (filiale à 100 % de Société Générale Luxembourg SA, elle-même filiale à 100 % de Société Générale), véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois. Les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital.
Garant	Société Générale (Moody's A1, Standard & Poor's A) <sup>(1)</sup>
Valeur nominale	100 €
Période de commercialisation	Du 5 septembre 2022 au 16 décembre 2022 (sous conditions et sous réserve de disponibilité)
Durée d'investissement conseillée	8 ans maximum
Commissions de distribution	La commission de distribution ponctuelle pourra atteindre un montant maximum annuel de 0,80 % du montant nominal des titres de créance placés, calculée sur la durée de vie maximale des titres. Le paiement de commission pourra se faire par règlement et/ou par réduction du prix de souscription. La commission perçue dans la durée doit s'accompagner d'une amélioration du service sur la même durée. Le distributeur est responsable auprès des investisseurs du respect des dispositions réglementaires qui lui sont applicables concernant la transparence et la justification des dites commissions. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.
Sous-jacent	Euronext World Sustainability and Climate Screened Decrement 50 Point. Code Bloomberg : CLAMBW Index
Dates clés	<b>Date d'émission :</b> 05/09/2022 <b>Date de constatation initiale :</b> 06/01/2023 <b>Dates de constatation intermédiaire trimestrielle :</b> Année 5 : 06/01/2028 Année 6 : 06/04/2028; 06/07/2028; 06/10/2028; 08/01/2029 Année 7 : 06/04/2029; 06/07/2029; 08/10/2029; 07/01/2030; Année 8 : 08/04/2030; 08/07/2030; 07/10/2030 <b>Dates de constatation finale :</b> Année 8 : 06/01/2031 <b>Dates de remboursement anticipé automatique :</b> Année 5 : 13/01/2028 Année 6 : 15/01/2029 <sup>(2)</sup> Année 7 : 14/01/2030 <sup>(2)</sup> Année 8 : 13/01/2031 <sup>(2)</sup> <b>Date de remboursement final :</b> Année 8 : 13/01/2031 <sup>(2)</sup>
Cotation	Marché réglementé de la Bourse de Luxembourg
Règlement/Livraison	Euroclear France
Agent de Calcul	Société Générale, ce qui peut être source de conflits d'intérêt
Publication de la valorisation	Sixtelexkurs, REUTERS, Bloomberg. Cours publié tous les jours et tenu à la disposition du public en permanence
Double valorisation	En plus de celle produite par la Société Générale, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 06/01/2023 par une société de service indépendante financièrement de la Société Générale, Finalyse
Périodicité de la valorisation	Quotidienne, si ce jour n'est pas un jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévu suivant.
Marché secondaire	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché et de financement à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie des Titres avec une fourchette achat/vente de 1 % de la valeur nominale
Éligibilité du support	Contrats d'assurance vie et de capitalisation

(1) Notations de crédit en vigueur au moment de la rédaction de ce document. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

(2) Sous réserve de l'absence d'un précédent remboursement anticipé automatique.

**Vous supportez les risques éventuels de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur (SG Issuer) et du Garant (Société Générale).** Le support est proposé en qualité d'unités de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation dans la perspective d'un investissement jusqu'à la date de remboursement final prévue par le support (13 janvier 2031 en l'absence de remboursement anticipé automatique). **Le rendement de l'unité de compte à la date de remboursement final du support est conditionné par sa détention jusqu'à cette date. En cas de sortie de l'unité de compte avant cette date (rachat, arbitrage ou dénouement par décès), le rendement peut être supérieur ou inférieur à celui résultant des modalités décrites dans la présente brochure, voire négatif. Vous prenez alors un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Il est à noter que le remboursement du support à la date de remboursement final peut aussi avoir lieu avec une perte en capital. Le montant remboursé est arbitré automatiquement et sans frais vers un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation. L'assureur (MMA Vie) s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte, mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.**

Les Documents d'Informations Clés génériques des contrats d'assurance vie et de capitalisation multisupports MMA Vie et les guides de présentation des supports en vigueur sont consultables à tout moment sur le site [www.mma.fr](http://www.mma.fr) dans la rubrique Assurance Vie/Nos Fonds et Supports.

# Avertissement

Ce document à caractère publicitaire est rédigé par l'Émetteur en accord avec MMA Vie qui commercialise le titre de créance MMA Itinéraires Septembre 2022. **La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet d'une communication à l'AMF.**

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseillers financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

**Commercialisation dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation :** le produit décrit dans ce document (ci-après le « Produit ») est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie » ou « Contrat de Capitalisation »). Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du Produit en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance Vie ou du Contrat de Capitalisation. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie ou au Contrat de Capitalisation. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.** Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter le Produit qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

**Disponibilité du document d'informations clés :** la dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse <http://kid.smarkets.com>.

**Caractère promotionnel de ce document :** le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

**Restrictions générales de vente :** il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

**Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers :** si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

**Agrément :** Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

**Garantie par Société Générale :** le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès du Garant sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

**Performances sur la base de performances brutes :** les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

**Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit :** seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déblocement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

**Restrictions de vente aux Etats-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des Etats-Unis au sens de la Regulation S, "Regulation S U.S. Person") :** Les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ("offshore transaction", tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un « Cessionnaire Autorisé » signifie toute personne qui (a) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis tel que défini à la Règle 902(k)(1) de la Regulation S ; (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une « personne ressortissante des Etats-Unis » pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC Rule), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une « personne Non-ressortissante des Etats-Unis » ("Non-United States person") définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des « personnes Non-ressortissantes des Etats-Unis » (« Non-United States persons »), sera considérée comme une personne ressortissante des Etats-Unis) et (iii) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis pour les besoins des instructions définitives mettant en oeuvre les exigences de rétention du risque de crédit énoncées à la Section 15G de l'U.S. Securities Exchange Act of 1934, tel que modifié (les U.S. Risk Retention Rules) (une Risk Retention U.S. Person). Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de Cessionnaires Autorisés. Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.

**Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes :** l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale n'assume aucune responsabilité à cet égard.

**Données de marché :** les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

**Avertissement relatif à l'Indice :** L'Indice mentionné dans le présent document n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre.

Euronext Paris S.A. ne se porte garant, n'approuve, ou n'est concernée en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris S.A. ne sera pas tenue responsable vis à vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'Indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'Indice, où au titre de son utilisation dans le cadre de la présente émission et de la présente offre. « Euronext World Sustainability and Climate Screened Decrement 50 Point » est une marque déposée par Euronext Paris S.A., filiale d'Euronext N.V.

Si vous avez une réclamation à formuler, vous pouvez nous contacter en suivant ce lien : <https://wholesale.banking.societegenerale.com/fr/compliance-regulatory-information/useful-information/client-claim/>

**Informations Importantes :** Le produit décrit dans le présent document fait l'objet d'une documentation juridique composée des Conditions Définitives d'Émission, se rattachant au prospectus de base en date du 13/06/2022, approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, régulateur du Luxembourg, ainsi que de ses Suppléments, et formant ensemble un prospectus conforme au Règlement (UE) 2017/1129. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique, cette dernière prévaudra. Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du prospectus par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site « [prospectus.socgen.com](http://prospectus.socgen.com) », sur le site de la Bourse de Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse 17 Cours Valmy, 92800 - Puteaux sur simple demande. Le prospectus de base est disponible à l'adresse « [https://prospectus.socgen.com/program\\_search/SG-SGLS\\_Programme+d%E2%80%99%C3%A9mission+de+titres+de+cr%C3%A9ance\\_13.06.2022](https://prospectus.socgen.com/program_search/SG-SGLS_Programme+d%E2%80%99%C3%A9mission+de+titres+de+cr%C3%A9ance_13.06.2022) ». Les Conditions Définitives d'Émission sont disponibles à l'adresse « [http://prospectus.socgen.com/legaldoc\\_search/FT/FR001400BEJ0](http://prospectus.socgen.com/legaldoc_search/FT/FR001400BEJ0) ». Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit.



**MMA Vie Assurances Mutuelles** société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, RCS Le Mans 775 652 118

**MMA Vie** société anonyme au capital de 144 386 938 euros, RCS Le Mans 440 042 174

Sièges sociaux : 14, boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72 030 Le Mans Cedex 9 - Entreprises régies par le code des assurances

Date de rédaction de la brochure : 28 juin 2022

